

**Déclaration du SE-Unsa à la CAPA des PLP du 10 Juin 2016**

En préambule, nous souhaitions remercier les services de la DPE pour la qualité des documents fournis et insister à l’occasion de cette CAPA sur la disponibilité et l’amabilité de la DPE5 a fortiori dans des périodes difficiles.

La ministre de l’Education nationale vient de faire connaître ses propositions pour revaloriser les carrières de l’ensemble des personnels enseignants, d’éducation et d’orientation.

Le SE-Unsa tient à souligner les avancées obtenues notamment sur les accords du Parcours professionnels, carrières et rémunérations : Enfin de réelles perspectives de carrière pour tous les personnels !

Il y avait urgence. La dernière revalorisation d’ampleur datait de plus de 25 ans et, au fil des ans, la France s’était vue reléguée au rang des nations faisant bien peu de cas de la rémunération de ses professeurs.

Loin des promesses du précédent quinquennat troquant de réelles suppressions d’emplois contre le mirage de rémunérations augmentées, c’est aujourd’hui un plan conséquent de progression des carrières et rémunérations qui est proposé d’ici à 2020.

Au-delà des gains financiers loin d’être négligeables, l’architecture même de la carrière des professeurs est repensée. Simplifiée, elle est lisible et transparente. Le rythme d’avancement unique pour tous, ponctué de quatre rendez-vous de carrière, met un terme à un dispositif complexe, inefficace et injuste.

Après 5 années de sacrifices de la part des fonctionnaires, le SE-Unsa salue par ailleurs la décision de débloquer le point d’indice, actant ainsi la fin du gel subi depuis plusieurs années.

1. **Accès à la Hors classe :**

**Le PPCR va ainsi modifier les règles du déroulement de la carrière**. Tous les collègues pourront accéder au dernier échelon de la classe normale en 26 ans, voire 25 ou 24, alors qu’actuellement cela peut prendre jusqu’à 30 ans. Des accélérations éventuelles seront conditionnées aux conclusions des deux premiers rendez-vous de carrière des échelons 6 et 8. **De plus, l’accès à la hors classe sera assuré pour tous sur une carrière complète** et dépendra , entre autre , du 3ème rendez-vous de carrière. **Une classe exceptionnelle sera créée** pour tous les corps avec un accès conditionné à 8 ans d’exercice avec des responsabilités particulières ou dans des conditions difficiles, et lié au 4ème RDV de carrière.

C’est à l’orée de ces changements, qui répondent à une partie des revendications du SE-UNSA, et pour lesquelles nous avons été force de proposition, que nous nous réunissons aujourd’hui.

Nous avions convenu l’année dernière du fait que l’évolution du barème à la hors-classe avait été plutôt satisfaisante ces dernières années, à défaut bien sûr de répondre à nos mandats. La décision de l’administration de retirer de la liste des promouvables un collègue dont le barème lui permettait d’être promu, au motif qu’un de ses deux avis était réservé, en a été d’autant plus choquante. Choquante sur le fond mais aussi sur la forme puisqu’il est utile de rappeler qu’il n’était nullement indiqué sur la circulaire de l’année dernière qu’un seul avis réservé pouvait suffire à disqualifier un collègue de la promotion à la hors-classe. C’est d’ailleurs pourquoi, cette mention a été rajoutée dans la circulaire de cette année, suscitant de notre part, mais aussi de la part des autres organisations syndicales une vive opposition lors du GT constitutif du barème de l’accès à la hors-classe . C’est pour cette raison que nous tenon à réaffirmer à l’occasion de cette CAPA, notre opposition à cette mesure et plus largement notre circonspection devant le maintien, contre toute logique , d’un avis réservé : donnant une bonification de 5 points dans le cadre du barème à la hors classe , tout en proscrivant l’accès à cette même hors classe . C’est aussi cynique qu’absurde.

Cette année , plus encore qu’avant , les documents font apparaître que les bonifications au titre de l’enseignement en éducation prioritaire sont déterminantes pour l’accès à la hors-classe . Cela nous apparaît totalement légitime et relance les interrogations concernant l’avenir de l’éducation prioritaire en Lycée professionnel. En effet Lors du lancement du plan pour l’éducation prioritaire en 2014, le SE-Unsa avait écrit au ministre afin d’évoquer son étonnement quant à l’absence des lycées et plus particulièrement des lycées professionnels. Près de 200 lycées sont actuellement concernés. Ils accueillent majoritairement des jeunes socialement défavorisés. Les équipes sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplômes. Le ministre nous avait alors répondu que les lycées professionnels pourraient être classés en REP (réseau d’éducation prioritaire) dans le cadre de la future cartographie établie pour la rentrée 2015 et ce en fonction d’indicateurs sociaux et économiques mis en place.

Nous avons reçu favorablement cette réponse. Mais l’année scolaire se termine et force est de constater qu’aucun lycée n’a été intégré aux nouvelles cartes des formations et labellisé REP. Il semble urgent d’attendre.Pour le SE-Unsa, cette situation ne peut perdurer. Une inquiétude légitime grandit chez les collègues et il n’est pas possible de les laisser dans l’expectative. La clause de sauvegarde indemnitaire de 2 ans pour les lycées est en cours. Les bonifications pour mutations sont amenées à disparaitre.La sortie des lycées de l’éducation prioritaire aboutirait une dislocation des équipes pédagogiques, une dégradation des conditions d’encadrement des jeunes.

Le SE-Unsa va à nouveau interpeller le ministère, mais aimerait aussi une clarification de l’administration locale le plus vite possible.

1. **Notation administrative :**

Nous sommes favorables aux critères retenus par l’administration respectant les maximas des grilles indicatives. Il subsiste cependant des disparités de notations académiques qui ne sont pas corrigées. Nous déplorons cette inégalité de traitement, tout comme la notation spécifique et avantageuse des collègues détachés dans le supérieur.

1. **Contestation de note administrative :**

Nous avons cette année 5 contestations ce qui est moins que les 8 de l’année dernière, ce dont nous pouvons évidemment nous réjouir. Cette fois encore une majorité des contestations émanent d’un même établissement, ce qui est certainement un signe de malaise des personnels qui y officient. Nous espérons ainsi qu’un examen attentif de ces situations pourra avoir lieu.